
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/05/2024**

Etaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN, M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS, M. Michel JACQUET et M. Omar ABO-DIB.

Absents représentés :

- Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD,
- Mme Marie CONTINSOUZAS, pouvoir à Mme Véronique HUET-LEMETAIS,
- Mme Clarisse COUFQUIER, pouvoir à M. Omar ABO-DIB,
- Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE,

Madame Véronique HUET-LEMETAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance

Date de Convocation : 22/04/2024

Date d'Affichage : 22/04/2024

Nombre de Conseillers : en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

OBJET : Camping

(04 / 162)

Ouverture des marchés pour travaux

Dans le cadre des futurs travaux de démolition et reconstruction du bâtiment des sanitaires et bureaux du camping municipal,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

Madame LE TULLE, architecte missionnée comme Maitre d'œuvre des travaux des bâtiments du camping municipal d'Etretat et la société SHEMA désignée comme mandataire public, ont présenté à Madame JACOB et Monsieur Le Maire le bilan prévisionnel de requalification du camping (travaux urgents dus à la vétusté des locaux) :

Le montant estimé des travaux s'élève à 1 333 600 euros HT

La procédure utilisée sera la procédure adaptée, selon l'article 28 du code des marchés publics.

Selon le nouvel article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure.

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le

ID : 076-217602549-20240502-04_162_CAMPING-DE

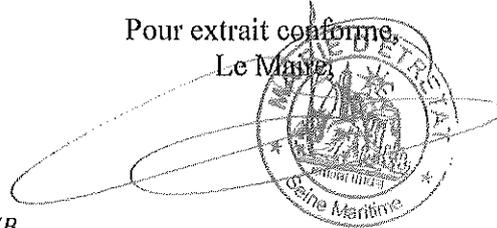
Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal de décider

- d'autoriser Monsieur Le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de travaux requalification du camping municipal et les assurances afférentes à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Votes :

- Pour : 13
- Abstentions 2 : Mme COUFOURIER, M. ABO DIB